



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr. générale
17 décembre 2009
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Treizième session

1^{er}-26 mars 2010

Point 2

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Commission de la condition de la femme

Cinquante-quatrième session

1^{er}-12 mars 2010

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : prise en compte systématique de l'égalité des sexes, situations et questions de programme

Rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur les activités menées par le Fonds pour éliminer la violence à l'égard des femmes

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur les activités menées par le Fonds pour éliminer la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale.

* E/CN.6/2010/1.



Rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur les activités menées par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

I. Introduction

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes est un important dispositif d'aide multilatéral qui soutient l'action nationale et locale des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales visant à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des filles. Créé en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, ce fonds est administré par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour le compte du système des Nations Unies. Fin 2009, il avait soutenu 304 initiatives dans 121 pays et territoires, distribuant plus de 50 millions de dollars.

2. Le rapport qui suit, présenté à la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-quatrième session et au Conseil des droits de l'homme à sa treizième session, décrit les progrès et les réalisations du Fonds en 2009 ainsi que les principaux aspects du programme d'UNIFEM concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

II. Historique et contexte

3. La communauté internationale se voit offerte une occasion historique d'accélérer les progrès de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Ce problème est aujourd'hui largement pris en compte dans l'action internationale menée en faveur de la paix et de la sécurité, de l'élimination de la pauvreté, du développement et des droits de l'homme. Les gouvernements sont de plus en plus nombreux à adopter des lois, des politiques et des plans d'action dans ce domaine, renforcés au niveau international par des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité¹ appelant à redoubler d'efforts et recommandant une démarche multisectorielle s'inscrivant dans la durée pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Ces résolutions de l'Assemblée générale soulignent clairement qu'il importe de continuer d'améliorer l'efficacité du Fonds d'affectation spéciale, dispositif de financement à l'échelle du système, et de mobiliser davantage de ressources pour lutter contre la pandémie mondiale de violence dont sont victimes les femmes et les filles. La réforme des Nations Unies et l'initiative Unis dans l'action poussent un nombre croissant d'organismes, de fonds et de programmes à contribuer plus activement à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, et le lancement de la campagne du Secrétaire général Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes² les a galvanisés.

¹ Résolutions 61/143, 62/133, 63/155 et 64/137 de l'Assemblée générale sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et résolutions 1820 (2008) et 1888 (2009) du Conseil de sécurité.

² Voir <http://endviolence.un.org>.

4. Le Fonds d'affectation spéciale est donc le mieux à même d'aider les pays à concrétiser leurs engagements et à apporter de véritables changements dans la vie des femmes et des filles sur le terrain, en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général dans le cadre de sa campagne invitant les États Membres à atteindre cinq objectifs au niveau national : l'application effective des lois, la mise en œuvre de plans d'action multisectoriels, le financement de systèmes de collecte de données, la mise en œuvre de stratégies de mobilisation sociale et de prévention et la lutte contre la violence sexuelle dans les situations de conflit.

III. Activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

5. Depuis sa création, le Fonds d'affectation spéciale joue, au niveau mondial, un rôle essentiel de catalyseur du changement, en soutenant les initiatives novatrices visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Conformément à la stratégie du Fonds pour 2005-2008, les dons qu'il verse sont globalement destinés à faciliter la mise en œuvre, aux niveaux mondial, régional, national et local, des lois, politiques et plans d'action arrêtés par les pays pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

6. On trouvera aux paragraphes 7 à 35 ci-après un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie du Fonds d'affectation spéciale pour 2005-2008, stratégie que le Fonds a continué de suivre en 2009, tandis qu'une évaluation externe couvrant la même période était réalisée. Le plan du présent rapport reprend les cinq piliers de la stratégie : impact, participation, efficacité, gestion des connaissances et renforcement des capacités, et mobilisation des ressources. Il présente également les principaux aspects de l'évaluation externe.

Un impact plus sensible : appui à l'application des lois, des politiques et des plans d'action

7. Afin que les engagements pris pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles ne restent plus lettre morte, le Fonds d'affectation spéciale privilégie l'appui à la mise en œuvre des lois, des politiques et des plans d'action. Les bénéficiaires de ses subventions se chargent de donner aux parties concernées davantage de moyens pour faire appliquer les lois, mettre en œuvre les politiques publiques et améliorer la qualité des services fournis aux rescapées d'actes de violence. Ils établissent des partenariats stratégiques pour renforcer la portée et l'impact de leur action. Les programmes subventionnés couvrent généralement plusieurs secteurs, en particulier ceux de la santé, de la justice, de la sécurité et de l'éducation, et font intervenir des acteurs aussi bien gouvernementaux que non gouvernementaux.

8. En 2009, le Fonds d'affectation spéciale a distribué 81 aides dans 76 pays et territoires, pour un montant total avoisinant les 30 millions de dollars. Ces engagements incluent aussi des aides échelonnées sur deux ou trois ans qui avaient été approuvées depuis 2006. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes en a reçu la plus grande part (24 %), suivie de près par l'Afrique et par l'Asie et le Pacifique (23 % chacune). L'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants, d'une part, et les États arabes, d'autre part, en ont reçu la plus petite

part (respectivement 15 % et 8 %), et 7 % sont allés aux programmes interrégionaux. On trouvera aux alinéas a) à f) ci-après la liste des principales réalisations liées à certaines de ces aides, d'après les rapports reçus en 2009 :

a) **Stratégies de prévention** : Les bénéficiaires de subventions du Fonds d'affectation spéciale ont recours à la prévention pour mettre définitivement fin à la violence. Au Brésil, au Cambodge, au Chili, en Égypte, en Inde, en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, au Rwanda et au Yémen, ils ont axé leurs stratégies sur les causes profondes de la violence en donnant aux femmes les moyens de faire valoir leurs droits elles-mêmes et en faisant participer les hommes et les garçons à des actions visant à changer les normes défavorables aux femmes et à rendre inacceptable la violence à leur encontre. En Inde, l'organisation internationale de défense des droits de l'homme Breakthrough a utilisé les médias pour sensibiliser l'opinion, faire changer les mentalités et les pratiques et demander l'adoption de mesures concrètes, en privilégiant la participation des hommes et des garçons. Un accord conclu avec la grande agence de publicité Ogilvy and Mather a permis de faire réaliser gratuitement la campagne « Bell Bajao » (« Sonnez les cloches »), qui a remporté l'Abby d'or de la « meilleure campagne intégrée » à la GOAFEST d'avril 2009. Par ailleurs, grâce à un partenariat avec le ministère en charge de la condition féminine et de l'enfance, facilité par l'UNIFEM, Breakthrough a pu obtenir les ressources nécessaires pour acheter du temps de diffusion sur des chaînes de la télévision nationale. Ainsi, en l'espace de quatre mois, la campagne « Bell Bajao » avait déjà touché plus de 124 millions de personnes en Inde, en diffusant des messages sur les droits des femmes reconnus par la loi. Au Cambodge, l'organisation non gouvernementale Gender and Development for Cambodia a travaillé en collaboration avec des villages pour constituer, au niveau local, des groupes de femmes et d'hommes chargés d'apprendre à leurs pairs comment mettre fin à la violence et demander une protection juridique. En un an à peine, ces groupes ont organisé des centaines de réunions de village auxquelles ont participé plus de 3 000 personnes, et ils ont rencontré 6 000 autres femmes et hommes lors de campagnes de porte-à-porte. Des collectifs de villageoises ont résolu ou porté en justice des affaires de violence à l'égard des femmes. Des groupes de villageois ont organisé des consultations avec les auteurs de violences pour les encourager à adopter d'autres comportements. On peut citer d'autres exemples remarquables de projets qui visent à faire évoluer le comportement des hommes afin de parvenir à l'égalité des sexes et de mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes. Par exemple, l'initiative interrégionale inédite d'Instituto Promundo, récemment subventionnée par le Fonds, consiste à recenser de façon systématique, dans les différents pays où elle opère (Brésil, Chili, Inde et Rwanda), les moyens les plus efficaces d'associer les hommes et les garçons à la prévention de la violence. Oxfam (Grande-Bretagne) a noué un partenariat avec des associations féminines d'Égypte, de Jordanie, du Liban, de la République arabe syrienne et du Yémen pour réaliser, dans tous les États arabes, un projet régional stimulant consistant à mettre au point des méthodes visant à faire participer les hommes et les garçons à des activités de prévention. Au bout d'un an à peine, des élus et des personnalités en vue ont conjugué leurs efforts pour demander l'adoption d'une loi érigeant en délit la violence familiale au Liban. Par ailleurs, une campagne du Ruban blanc est organisée actuellement à l'échelon sous-régional, en connexion avec le Réseau de leaders hommes créé récemment par le Secrétaire général;

b) **Obtenir des engagements politiques et budgétaires** : Les aides octroyées par le Fonds d'affectation spéciale à des pays comme la Bulgarie et le Rwanda ont donné lieu à de nouveaux engagements politiques et budgétaires, qui constituent des étapes cruciales dans la stratégie du Fonds car ils contribuent à renforcer les cadres d'application des lois et de prestation des services. Ainsi, lorsque la procédure officielle d'amendement de la loi bulgare sur la violence dans la famille a démarré en 2008, la Bulgarian Gender Research Foundation a fait valoir qu'il devrait incomber à l'État d'ouvrir des crédits dans son budget ordinaire pour financer les services nécessaires, surtout au niveau local, où les besoins sont les plus importants. Les nouvelles dispositions de la loi, encore à l'état de projet, prévoient désormais l'ouverture de crédits annuels destinés à financer des services de protection et de soutien. Au Rwanda, l'administration du district de Ngoma a reçu une subvention qui a permis aux décideurs locaux d'élaborer un plan stratégique triennal dans le cadre duquel se déroulent toutes les activités locales visant à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes. La question est désormais débattue aux réunions mensuelles du district consacrée à la sécurité, et des comités locaux de vigilance constitués dans 473 villages recensent régulièrement les cas individuels et les signalent à la police;

c) **Faire mieux appliquer la loi et renforcer la primauté du droit** : Au Bhoutan, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en Sierra Leone et au Venezuela (République bolivarienne du), le Fonds d'affectation spéciale a investi dans le renforcement des capacités et la diffusion de l'information, étapes cruciales en vue de faire mieux appliquer la loi et de renforcer la primauté du droit. Au Bhoutan, une aide a permis à la Commission nationale pour les femmes et les enfants d'engager une collaboration avec la Police royale et la Cour royale de justice, et ce partenariat a abouti à l'institution de procès à huis clos destinés à protéger la vie privée des rescapées et à la création d'un mécanisme de plaintes et de sanctions qui permet de réagir rapidement dans les cas de violence. Dans la province de Simbu, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'organisation non gouvernementale Kup Women for Peace a travaillé en liaison directe avec la police pour résoudre des affaires de violence contre les femmes, d'exécution de femmes pour sorcellerie et de litiges fonciers, en se référant à la fois aux normes du droit coutumier et à celles du droit international des droits de l'homme. En Sierra Leone, le Comité international de secours a aidé le Gouvernement à élaborer un plan triennal visant à renforcer la collaboration afin de mettre en œuvre de nouvelles lois nationales contre la violence. Depuis, il a créé des outils pratiques destinés à aider les prestataires de services à surveiller les cas de violence et à recueillir des données à ce sujet et a organisé une formation pour 96 policiers, inspecteurs généraux et magistrats, ainsi que des conseils municipaux destinés à faire participer les systèmes de justice informels. Après que l'organisation non gouvernementale vénézuélienne Asociación Venezolana para una Educación Sexual Alternativa a dispensé une formation sur l'application des lois nationales contre la violence à près de 200 magistrats, policiers et étudiants, l'école de police municipale de Sucre a incorporé cette formation à son programme de développement professionnel, obligatoire pour tous les inspecteurs, sous-inspecteurs, agents et détectives;

d) **Élargir l'accès aux services d'aide pour les survivantes** : Les dons du Fonds d'affectation spéciale ont permis d'apporter des améliorations sensibles et rapides à de nombreux services sociaux, juridiques et sanitaires destinés aux rescapées. En Fédération de Russie et en Ukraine, par exemple, les bénéficiaires ont

élargi l'accès à des services complets, intégrés et de grande qualité pour les femmes. En Ukraine, l'organisation non gouvernementale Rozrada a contribué à la mise en œuvre du plan national d'action pour l'application de la loi contre la violence dans la famille en mettant en œuvre des programmes de formation dans quatre régions pilotes, grâce auxquels 2 000 prestataires de services centraux et locaux sont désormais mieux équipés pour repérer les cas de violences et assurer un soutien psychologique aux rescapées. D'après une évaluation indépendante, ce projet a permis de multiplier par cinq le nombre d'auteurs de violences convoqués par la police dans la région de Kiev, et d'améliorer sensiblement la qualité des services fournis dans les quatre régions. À Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), l'organisation non gouvernementale Doctors to Children s'emploie à élaborer et à institutionnaliser un protocole de services interinstitutions. Grâce au Centre d'assistance sociale aux familles et aux enfants, les femmes peuvent déjà avoir accès à un éventail de services – conseil psychologique, assistance à la demande d'aide sociale, aide à l'émancipation au sein de groupes de femmes et aide à l'enfance;

e) **Répondre aux besoins de groupes de femmes exclus** : L'action menée par le Fonds d'affectation spéciale pour faire tomber les barrières de l'exclusion a permis aux bénéficiaires de ses dons en Bolivie (État plurinational de), en Égypte et en Équateur d'ouvrir à des groupes de femmes l'accès à des services dont elles auraient autrement été privées. En Bolivie (État plurinational de) et en Équateur, Family Care International s'est associée avec deux organisations de défense des peuples autochtones pour organiser des débats dans les villages afin que les femmes autochtones puissent s'exprimer davantage quant à leur conception culturelle des lois contre la violence dans la famille. Ainsi, 1 750 femmes et 250 hommes autochtones ont formulé des recommandations qui ont aidé à créer de nouveaux services de prévention et de répression de la violence correspondant aux besoins des femmes autochtones. En Égypte, Al-Shehab Institution for Comprehensive Development a demandé aux hommes et aux femmes d'un quartier de taudis de la banlieue du Caire de définir les services dont ils avaient besoin compte tenu des mentalités et des formes de violence locales. L'organisation a utilisé cette information pour créer au sein de ce quartier, à titre préventif, un centre de services intégrés chargé d'apporter une aide juridique, médicale et psychologique aux survivantes;

f) **Lutter contre le double problème de la violence à l'encontre des femmes et du VIH/sida** : Le Fonds d'affectation spéciale a soutenu un certain nombre d'initiatives novatrices visant à lutter contre le double fléau de la violence à l'encontre des femmes et du VIH/sida dans des pays comme le Botswana, le Népal et la République démocratique du Congo. En République démocratique du Congo, une des stratégies privilégiées consiste à adapter la prestation de services aux besoins particuliers résultant de ce double problème. Par exemple, l'organisation non gouvernementale Réseau national des ONG pour le développement de la femme a équipé 300 personnalités de la société civile, dans 6 villes, d'un module leur permettant d'accéder à des services d'aide judiciaire. Ainsi, 1 500 femmes rescapées de violences sexuelles, dont un quart de séropositives, ont pu intenter une action en justice. En partenariat avec Johnson and Johnson, le Fonds d'affectation spéciale apporte un appui constant à une promotion de sept chercheurs qui s'emploient à constituer une base de connaissances sur les moyens de lutter contre le double problème de la violence à l'encontre des femmes et du VIH/sida. Leur objectif est

de mettre au point des parades efficaces contre ces deux fléaux, qui puissent être reproduites et appliquées à plus grande échelle. Une aide octroyée au Département de la condition féminine du Botswana a permis de doter de moyens accrus les autorités locales et des prestataires de services afin de prévenir la violence dans la famille et de freiner la propagation du VIH et du sida. Dans deux quartiers pilotes, des comités de district pour l'égalité des sexes ont été constitués pour conseiller les comités de développement locaux sur ces questions. Ils associent à leur action des personnalités locales influentes afin que la population prenne au sérieux leurs messages sur le changement des comportements. Ainsi, un chef traditionnel a déjà déclenché ce changement en invitant pour la première fois des femmes à participer à des réunions rituelles. Au Népal, Equal Access a aidé à faire mieux comprendre des questions généralement souvent passées sous silence, première étape vers leur solution qui a ouvert la voie à d'autres initiatives. L'organisation non gouvernementale a formé 12 journalistes radio locaux issus de groupes vulnérables à la production d'émissions, qui ont été diffusées plus de 500 fois sur les grandes stations nationales, touchant potentiellement 90 % de la population népalaise. Afin de mettre à profit les progrès obtenus grâce aux émissions, des séances d'initiation aux rudiments du droit ont été organisées, au niveau local, à l'intention de 800 femmes et hommes. Huit cents autres femmes ont été formées pour mobiliser les femmes et les hommes de leurs localités, notamment en organisant des débats publics sur la violence et le VIH ou en faisant campagne contre la violence. Des groupes d'auditeurs se réunissent régulièrement pour parler de ces émissions de radio, et nombre d'entre eux confient qu'ils comprennent maintenant pourquoi la violence peut conduire au VIH et vice-versa, et pourquoi il importe de défendre leurs droits.

Cycle de subventions de 2009

9. Le Fonds d'affectation spéciale octroie chaque année ses subventions suivant une procédure ouverte, transparente et fondée sur la mise en concurrence, gage de la grande qualité de sa programmation et de la rigueur de la sélection des bénéficiaires. Dans ses appels à propositions, le Fonds invite les candidats à présenter des initiatives intégrées privilégiant des mesures adaptées aux besoins particuliers de groupes particulièrement exclus ou défavorisés. La priorité est donnée aux dossiers qui mettent en avant des stratégies multisectorielles et la collaboration entre les diverses parties concernées, qui apportent la preuve de leur efficacité, promettant ainsi de tirer le meilleur parti des ressources, et qui attachent de l'importance à une documentation et à une évaluation rigoureuses et complètes permettant de produire des connaissances et de les partager. Grâce à sa procédure d'attribution de subventions, le Fonds d'affectation spéciale transfère des compétences techniques et des ressources du niveau mondial au niveau local, où elles sont le plus nécessaires. Il montre également que les initiatives réussies peuvent être appliquées à plus grande échelle, tout en soulignant qu'il importe de développer les capacités nationales afin d'inscrire ces initiatives dans la durée.

10. **Analyse des dossiers** : En 2009, le Fonds a reçu au total 1 643 notes de synthèse correspondant à des demandes de crédits d'un montant total de 857 millions de dollars, contre 1 068 notes de synthèse correspondant à des demandes de crédits d'un montant total de 525 millions de dollars en 2008, ce qui représente une augmentation de 53 % du nombre de dossiers et de 63 % du montant des crédits demandés en un an à peine. En 2009, c'est l'Afrique qui a soumis le plus grand

nombre de notes de synthèse et demandé le montant de crédits le plus élevé (35 %), suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes (25 %) et par l'Asie et le Pacifique (24 %). Les demandes émanant de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants, des États arabes et des programmes interrégionaux représentaient chacune 6 % du montant total des crédits. Dans toutes les régions, la majorité des notes de synthèse provenaient d'organisations féminines et d'autres organisations non gouvernementales (85 %), le reste provenant d'organisations gouvernementales (5 %) et des équipes de pays des Nations Unies (3 %).

11. **Subventions accordées :** Le Fonds d'affectation spéciale a octroyé 10,5 millions de dollars à 13 initiatives dans 18 pays et territoires. C'est l'Afrique qui a reçu le plus de fonds (48 %), suivie par l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes (20 % chacune), et par l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants (12 %). Pour la première fois, des organisations de Gambie et du Lesotho ont reçu des crédits. La majorité des nouveaux bénéficiaires était constituée d'organisations féminines et d'autres organisations non gouvernementales (71 %), suivies par les équipes de pays des Nations Unies (19 %) et les organisations gouvernementales (10 %). En faisant observer que les organisations gouvernementales sont minoritaires à la fois par le nombre de bénéficiaires et par le nombre de candidats, le Fonds d'affectation spéciale entend les encourager à déposer des dossiers, à titre individuel ou en partenariat avec des organisations non gouvernementales.

12. **Caractéristiques des nouvelles aides :** Les nouveaux bénéficiaires contribueront à faire appliquer les lois et les politiques en veillant à mieux coordonner les services de protection des femmes et des filles contre la violence en Thaïlande et à développer les services intégrés en Albanie. En Sierra Leone, un bénéficiaire donnera suite aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation visant à aider plus de 650 rescapées de violences sexuelles, en leur versant des indemnités. Au Cameroun, au Lesotho, en Namibie et au Nigéria, un bénéficiaire conduira un projet de services de santé sexuelle et procréative afin d'analyser les retombées de la violence à l'encontre des femmes et des filles et de renforcer le soutien apporté aux rescapées. Un bénéficiaire opérant en Gambie, en Guinée, au Mali et au Sénégal donnera une portée plus large aux meilleures stratégies de lutte contre la pratique des mutilations et ablations génitales féminines, en les axant non plus sur la protection de la santé mais sur la défense des droits de l'homme. En Ouganda et dans six autres lieux d'Afrique orientale et australe, un bénéficiaire s'inspirera du programme à succès SASA! (Start, Awareness, Support and Action) pour lutter contre le double problème de la violence à l'encontre des femmes et du VIH/sida.

13. Les nouveaux bénéficiaires travailleront également avec des filles et de jeunes gens. En Zambie, l'un d'eux s'emploiera à faire améliorer les lois et les faire appliquer afin que les filles victimes d'abus sexuels puissent demander justice. Au Cambodge, des associations de jeunes se mobiliseront pour lutter contre la violence dans la famille. En Bolivie, un bénéficiaire renforcera les réseaux de lutte contre la violence sexuelle et familiale afin de prévenir la violence à l'encontre des filles et des adolescentes qui sévit dans la municipalité d'El Alto. D'autres bénéficiaires s'intéresseront à des groupes d'exclues, notamment, au Cambodge, aux femmes en situation précaire à cause de la crise financière mondiale, en Bosnie-Herzégovine, aux femmes de la minorité rom et au Guatemala et au Mexique, aux groupes de

femmes autochtones. On trouvera une liste récapitulative des nouveaux bénéficiaires sur le site Web du Fonds d'affectation spéciale³.

Renforcement de la participation

14. La violence à l'égard des femmes s'étend à tous les secteurs, à tous les groupes de population et aux espaces tant publics que privés, aussi faut-il que de multiples acteurs interviennent. Faire en sorte que participent à cette intervention ceux qui ont toujours lutté contre la violence à l'égard des femmes ainsi que de nouveaux acteurs est donc l'une des principales caractéristiques de la stratégie du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, laquelle s'attache essentiellement à conclure de larges partenariats et à recueillir le soutien d'un nombre croissant d'acteurs. Parmi eux figurent notamment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les donateurs, les organisations non gouvernementales et les organismes apparentés à l'ONU, outre les bénéficiaires qui jouent eux-mêmes un rôle essentiel aux échelles nationale et régionale, en mobilisant de nouveaux partenaires influents, ainsi qu'il est exposé au début du présent rapport.

15. Mécanisme œuvrant à l'échelle du système des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale repose depuis sa création sur des partenariats conclus avec les institutions de l'ONU en vue d'en élargir la place au sein du système. Des organismes apparentés à l'ONU sont membres du Comité interorganisations d'évaluation du programme qui donne des conseils et participe régulièrement aux décisions relatives à l'adoption des politiques et à l'octroi de subventions. En 2009, les membres du Comité comprenaient, au niveau mondial et sous-régional, 19 institutions du système des Nations Unies, des représentants d'autres mécanismes interorganisations et de grandes organisations de la société civile internationale telles qu'Amnesty International, Center for Women's Global Leadership et Human Rights Watch.

16. En 2009, les institutions de l'ONU ayant contribué à l'échelle mondiale et sous-régionale comprenaient : la Division de la promotion de la femme; la Commission économique pour l'Afrique; la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; l'Organisation internationale du Travail; le Bureau de la coordination des affaires humanitaires; le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH); le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA); la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); le Programme des Nations Unies pour les établissements humains; le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); UNIFEM; l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC); le Programme alimentaire mondial (PAM); l'Organisation mondiale de la Santé (OMS); et la Banque mondiale. En outre, la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit a fourni des conseils techniques très utiles sur les demandes présentées pendant ou après des conflits, et, pour la première fois, le secrétariat du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a apporté sa contribution, fait particulièrement

³ Voir http://www.unifem.org/gender_issues/violence_against_women/trust_fund.php.

pertinent si l'on sait que les équipes de pays des Nations Unies peuvent faire appel au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies depuis 2008.

17. En 2009, 18 réunions du Comité interorganisations d'évaluation du programme d'UNIFEM ont été organisées aux niveaux mondial et sous-régional dans 15 pays. Pour témoigner de leur engagement croissant et, ainsi qu'on a pu l'observer ces dernières années, les coordonnateurs résidents des Nations Unies en Colombie, en Équateur et au Pérou ont une nouvelle fois siégé au Comité interorganisations d'évaluation du programme chargé de cette sous-région, rejoints cette année par les coordonnateurs résidents en Bolivie (État plurinational de) et au Venezuela (République bolivarienne du). Pour preuve également que les institutions de l'ONU peuvent largement contribuer à renforcer les effets et la viabilité des projets menés par les bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale, on notera les efforts déployés en Inde par l'UNICEF, qui appuie la poursuite d'un programme mené à l'échelle des districts par un ancien bénéficiaire et axé sur la violence à l'encontre des femmes et des enfants.

18. Le secteur privé a un important rôle à jouer dans l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et des filles. En 2009, les entreprises Avon Products Incorporated et Johnson and Johnson en particulier se sont associées au Fonds d'affectation spéciale. Depuis 2005, Johnson and Johnson finance un programme spécial du Fonds qui étudie les liens entre la violence contre les femmes et le VIH/sida. L'organisation à but non lucratif Zonta International a également apporté des contributions, à l'instar des comités nationaux d'UNIFEM en Autriche, au Japon et en Nouvelle-Zélande.

19. En 2009, UNIFEM a négocié un nouvel engagement dans le cadre de l'Initiative mondiale Clinton (Clinton Global Initiative) et a ainsi lancé une campagne mondiale afin de recueillir 100 millions de dollars par an jusqu'en 2015, comme le préconise le Cadre d'action de la campagne du Secrétaire général. Il a également commencé à mener des activités de sensibilisation auprès de grandes fondations.

20. En 2009, le Fonds d'affectation spéciale a également réussi à engager et à obtenir l'appui de grands instituts de recherche et d'organisations spécialisées œuvrant en faveur de l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et des filles. Ils ont noué des relations de collaboration en matière de formation et d'assistance technique au profit des bénéficiaires dans les domaines de la programmation, du suivi et de l'évaluation reposant sur des données factuelles (voir ci-après, par. 28 et 29).

21. Nicole Kidman, ambassadrice itinérante d'UNIFEM, ne cesse de souligner l'urgence qu'il y a à prendre des mesures pour mettre un terme aux violences faites aux femmes et aux filles et à recueillir, au profit du Fonds d'affectation spéciale, les ressources nécessaires à cette fin. À titre d'exemple, M^{me} Kidman et l'organisation Breakthrough, bénéficiaire du Fonds, se sont exprimées devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants des États-Unis. En outre, la campagne mondiale d'UNIFEM « Dites NON – Tous UNiS pour mettre fin à la violence contre les femmes »⁴ encourage les donations au Fonds d'affectation spéciale. Par le biais de sa plate-forme en ligne, Dites NON permet également de

⁴ Voir <http://www.saynotoviolence.org/fr>.

présenter les campagnes menées par les bénéficiaires du Fonds pour mettre fin aux violences faites aux femmes.

Garantie de l'efficacité

22. Le Fonds d'affectation spéciale promeut l'efficacité à plusieurs niveaux dans le cadre de ses activités et de l'octroi de subventions. Par exemple, il propose un mécanisme efficace permettant d'améliorer la cohérence des stratégies et des méthodes appliquées pour mettre en œuvre les programmes visant à éliminer la violence contre les femmes et les filles, de mettre en commun et de contrôler les ressources mondiales, et d'améliorer le suivi et la responsabilisation. Toutes ces fonctions découlent des principes d'alignement, d'harmonisation, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle énoncés dans la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement.

23. Les organismes des Nations Unies aux niveaux mondial et sous-régional participent activement au processus d'approbation des subventions du Fonds d'affectation spéciale. Il convient en particulier de noter que les comités interorganisations d'évaluation du programme travaillant au niveau sous-régional permettent d'établir des liens avec des initiatives lancées par l'ONU et des priorités nationales. Grâce à cette structure décentralisée et largement participative, les octrois de subventions coïncident étroitement avec les capacités et les besoins des différents pays et régions, renforçant ainsi la pertinence globale de l'action du Fonds d'affectation spéciale par rapport aux priorités et à la situation des pays concernés.

24. Depuis 2008, grâce à l'augmentation des sources de financement, le Fonds a pu accorder des subventions d'un montant supérieur et à plus long terme, rendant possibles des interventions à plus grande échelle porteuses de meilleurs résultats et propices à une action inscrite dans la durée. En 2009, le Fonds d'affectation spéciale a pu une nouvelle fois accorder des subventions d'un montant allant jusqu'à un million de dollars en faveur d'initiatives menées sur deux ou trois années. Aussi les ressources du Fonds ont-elles été utilisées de façon plus rationnelle, sachant que le temps et le personnel nécessaires pour vérifier, approuver, suivre et soutenir les bénéficiaires ont été mieux gérés en fonction des résultats et des effets qu'ils peuvent produire.

Amélioration des connaissances et renforcement des capacités

25. S'il est difficile de régler le problème de la violence à l'encontre des femmes et des filles, c'est notamment parce que les capacités en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de développement des programmes sont limitées et que l'on ne sait pas quelles mesures sont les plus efficaces. Le mandat du Fonds d'affectation spéciale met donc l'accent sur la nécessité de combler les lacunes en termes de capacités et de connaissances, ainsi que le prévoit son cadre de gestion du suivi, de l'évaluation et des savoirs pour 2008-2011⁵.

26. Pour faire face à ces contraintes, l'appel à contribution lancé en 2009 par le Fonds d'affectation spéciale continuait d'insister sur la nécessité de mettre en place un système de suivi et d'évaluation et recommandait aux demandeurs de consacrer 10 % des subventions à l'évaluation et 3 à 5 % au suivi. Les descriptifs de projets présélectionnés et les propositions pleinement élaborées ont fait l'objet de

⁵ Voir http://www.unifem.org/materials/item_detail.php?ProductID=153.

commentaires détaillés visant à encourager les demandeurs à s'efforcer d'obtenir de meilleurs résultats en fondant leurs programmes sur des données probantes et en les concevant en fonction des résultats visés, sur la base de plans de suivi, d'évaluation, de documentation et de partage du savoir.

27. Il convient en particulier de remarquer qu'en 2009, le Fonds d'affectation spéciale a réalisé d'importants progrès en instaurant, pour les bénéficiaires, un nouveau système de communication des informations destiné à recueillir les résultats, les savoirs et les connaissances et à analyser les tendances concernant l'ensemble des subventions accordées. Cette base de données exhaustive, qui s'inscrira dans un système axé sur les résultats que le Fonds mettra en place dans le cadre de sa prochaine stratégie, sera lancée en 2010. Elle devrait largement contribuer à recueillir et à diffuser comme il se doit les nouvelles pratiques et les connaissances auprès des décideurs et des professionnels. Par ailleurs, les pratiques exemplaires et encourageantes adoptées par les bénéficiaires sont en cours d'examen, et les rapports d'évaluation, les manuels de formation et d'autres outils produits par les bénéficiaires sont actuellement compilés en vue d'enrichir la base de données pour mettre en commun les connaissances au niveau mondial. Le Fonds d'affectation spéciale a également pu renforcer l'ampleur et la qualité du suivi des bénéficiaires. Pour ce faire, le secrétariat du Fonds a effectué en 2009 des visites de suivi auprès de neuf bénéficiaires dans six pays⁶ d'Afrique et d'Asie, et les coordonnateurs du Fonds ont assuré un suivi régulier des activités menées par les bureaux sous-régionaux du programme d'UNIFEM.

28. En 2009 également, le Fonds d'affectation spéciale s'est associé à MEASURE Evaluation, un partenariat d'organisations expérimentées appuyées par l'Agence américaine pour le développement international. MEASURE Evaluation a mis au point un outil avancé de suivi et d'évaluation au niveau mondial, comprenant des indicateurs relatifs à la violence dirigée contre les femmes, qui est automatiquement distribué à tous les nouveaux bénéficiaires dans un souci d'harmonisation des indicateurs utilisés. Certains programmes exécutés à titre expérimental par les équipes de pays des Nations Unies permettront de déterminer comment les indicateurs mis au point par MEASURE Evaluation peuvent être utilisés pour contrôler et justifier systématiquement les décisions d'orientation.

29. Les réalisations accomplies en 2009 par le Fonds d'affectation spéciale pour ce qui est du développement des capacités et de l'acquisition de connaissances s'expliquent par l'institutionnalisation de la formation et la fourniture d'un appui connexe aux bénéficiaires dans le domaine de la conception, du suivi et de l'évaluation de programmes fondés sur des données factuelles. Après avoir remporté un appel d'offres, le Centre international de recherche sur les femmes a mené à titre expérimental un programme et deux ateliers de formation, l'un en Éthiopie en octobre et l'autre en Inde en décembre. Deux autres ateliers régionaux, l'un en espagnol et l'autre en français, devraient être organisés au premier trimestre 2010 au Nicaragua et au Sénégal, respectivement. À l'issue de ce processus de validation et d'essai, le programme de renforcement des capacités sera proposé tous les ans, et tous les nouveaux bénéficiaires seront invités à participer à la formation dès qu'ils commenceront à élaborer leur projet.

⁶ Afrique du Sud, Botswana, Éthiopie, Inde, Népal et Zambie.

Mobilisation de ressources

30. Le Fonds d'affectation spéciale ne pourra mettre en œuvre sa vision stratégique et ses plans ambitieux en faveur de l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles au niveau des pays que s'il réussit à mobiliser les ressources nécessaires. Suite aux appels lancés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/143, 62/133, 63/155 et 64/137 en faveur de l'augmentation des ressources allouées au Fonds d'affectation spéciale, les activités de sensibilisation menées par ce dernier ont été intensifiées.

31. En 2009, le Fonds a reçu le soutien sans faille du Gouvernement espagnol, son principal contributeur, et la contribution régulière des Gouvernements de l'Autriche, de l'Islande, des Pays-Bas, de la Norvège, de la République de Corée et de Trinité-et-Tobago. Le Gouvernement kazakh a contribué au Fonds pour la première fois, et les Gouvernements américain, danois, espagnol, finlandais, irlandais et liechtensteinois ont quant à eux généreusement augmenté leurs contributions. Le Fonds a également reçu des ressources du secteur privé et d'autres sources, grâce au soutien que lui apportent Avon, Johnson and Johnson et Zonta International, et aux contributions des comités nationaux d'UNIFEM en Autriche, au Japon, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les contributions reçues au quatrième trimestre 2009 après la clôture du cycle de subventions seront attribuées au premier trimestre 2010.

32. En 2009, le Fonds d'affectation spéciale a adopté une nouvelle stratégie de collecte de fonds visant à lever 100 millions de dollars par an d'ici à 2015, objectif fixé dans l'initiative du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». À cette fin, il a largement diffusé sur Internet un appel d'urgence visant à mettre en exergue la nécessité d'éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte de la crise financière mondiale et mis en place un système électronique permettant de faire des dons individuels sur un site hébergé par la Fondation pour les Nations Unies. Compte tenu de l'excellente qualité de certaines propositions qui n'ont pas recueilli de financement, le Fonds d'affectation spéciale a demandé l'appui de grandes fondations et d'autres organisations apparentées à l'ONU. Ainsi, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement a exhorté les bureaux extérieurs à envisager d'apporter leur soutien.

IV. Aller de l'avant

Évaluation externe du Fonds d'affectation spéciale

33. Lorsque la stratégie du Fonds d'affectation spéciale pour 2005-2008 a touché à sa fin, Universal Management Group a été chargé, à l'issue d'un appel d'offres, de mener une évaluation externe indépendante qui a débuté fin 2008 et s'est terminée en novembre 2009. Un grand nombre de parties prenantes essentielles ont participé à cette évaluation, dont des organismes apparentés à l'ONU et des États Membres. En octobre 2009, UNIFEM a organisé une réunion à l'intention de toutes les délégations des États Membres de l'Organisation pour les informer des conclusions de l'évaluation.

34. L'évaluation externe a permis de jauger les résultats du Fonds d'affectation spéciale par rapport aux piliers de la stratégie adoptée pour la période 2005-2008

(impact, participation, efficacité, gestion des connaissances et renforcement des capacités, et mobilisation des ressources) et de déterminer les forces, les faiblesses, les problèmes et les tendances actuelles. L'évaluation était globalement favorable et concluait que le Fonds d'affectation spéciale avait permis de promouvoir le respect des lois et la mise en œuvre de politiques visant à éliminer la violence contre les femmes et les filles. Au cours de la période considérée, le Fonds d'affectation spéciale a réussi à répondre aux besoins des femmes touchées par des actes de violence ou rescapées de tels actes, en renforçant les capacités des responsables et en sensibilisant les citoyens à la gravité des violences faites aux femmes et aux filles. Pour ce qui est de l'efficacité, le Fonds d'affectation spéciale a une structure de gestion réduite et très peu de frais généraux. L'évaluation a également validé les mesures qu'UNIFEM a mises en place en 2008 pour renforcer les processus et les normes d'assurance qualité, indiquant que ces changements montraient la voie à suivre et préconisant de poursuivre dans ce sens.

35. Si les résultats obtenus ont été jugés proportionnels aux ressources investies, la structure des effectifs en place et les éléments liés au suivi et au partage des connaissances sont, selon l'évaluation, les principaux problèmes devant être réglés pour que le potentiel, les possibilités et la vocation du Fonds d'affectation spéciale se réalisent pleinement. En effet, les systèmes de suivi et d'évaluation du Fonds ainsi que le soutien qu'il apporte à ses bénéficiaires ont été jugés faibles au cours de la période courant de 2005 à 2008, tendance qui s'est inversée en 2009. Il est ressorti de l'évaluation que le Fonds n'avait pas consacré l'attention ou les ressources nécessaires à la gestion et à la diffusion des connaissances acquises. En outre, il a été conclu que, bien souvent, les bénéficiaires n'étaient pas en mesure de poursuivre les programmes une fois les subventions épuisées car ils ne disposaient que de ressources limitées. L'évaluation a toutefois relevé que depuis 2008, les candidats répondant aux appels d'offres devaient davantage montrer qu'ils étaient en mesure de mettre en œuvre des plans de renforcement des capacités s'inscrivant dans la durée et de composer avec les initiatives déjà en place. Enfin, l'évaluation externe a conclu que si les bénéficiaires ont bien obtenu de nombreux résultats à court terme, les résultats à long terme étaient moins certains. La stratégie que le Fonds d'affectation spéciale adoptera pour la période 2010-2015 reposera sur les conclusions et recommandations issues de cette évaluation complète.

V. Rapport relatif aux programmes d'UNIFEM et à la Stratégie pour 2008-2013

36. Outre qu'il gère le Fonds d'affectation spéciale, UNIFEM est le principal organisme du système des Nations Unies chargé de lutter contre la violence à l'égard des femmes, cette question étant le cheval de bataille de l'organisation et l'une des quatre priorités inscrites dans la Stratégie pour 2008-2013.

37. Dans le cadre de sa Stratégie intitulée « Une vie sans violence : permettre à l'émancipation des femmes et à l'égalité des sexes de porter pleinement leurs fruits », UNIFEM a continué d'élargir ses activités de sensibilisation et de programmation, ses partenariats et la collaboration interinstitutions aux niveaux mondial, régional et national, comme il ressort de ce qui suit.

Appuyer les politiques, les lois et leur mise en œuvre

38. Dans plusieurs pays, UNIFEM a appuyé l'élaboration de politiques normatives et de cadres juridiques, ainsi que leur mise en œuvre, leur respect et leur suivi. Il a ainsi apporté un soutien technique à la Direction des affaires de parité d'Antigua-et-Barbuda en vue de la création d'une équipe spéciale nationale sur la violence à l'égard des femmes; aidé la Commission de la femme du Congrès du Guatemala, en partenariat avec le FNUAP, le HCDH et le PNUD, à élaborer des lois relatives à la violence dirigée contre les femmes, y compris au femicide; et contribué aux activités de suivi menées en Inde par Lawyers Collective et la Commission nationale pour la femme s'agissant de l'application de la loi de 2005 relative à la protection des femmes contre la violence familiale. Au Pakistan, UNIFEM a encouragé la conclusion d'une alliance multipartite visant à esquisser un plan de lutte contre la violence à l'égard des femmes et à examiner les avant-projets de loi sur la violence familiale à la demande du Parlement, afin de déceler les carences et de formuler des recommandations sur la base des observations finales adoptées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

39. En Indonésie, l'aide technique et financière apportée par UNIFEM a contribué à l'élaboration d'un projet de loi locale relative à la protection des travailleurs migrants, qui prévoit notamment des dispositions visant à protéger les femmes contre le harcèlement et les abus sexuels, et d'une loi nationale relative à la violence familiale, laquelle est actuellement examinée en vue de son adoption. En Égypte, UNIFEM a contribué à l'organisation de la première conférence sur le harcèlement sexuel faisant participer des jeunes. Au Cameroun et au Burundi, il a participé au renforcement des dispositions relatives à la violence sexuelle figurant dans les codes pénaux. Enfin, il a contribué en République bolivarienne du Venezuela, à l'élaboration d'un guide et à l'organisation d'une formation à l'intention des fonctionnaires du secteur judiciaire et de police sur la mise en œuvre de la loi organique relative au droit de vivre à l'abri de la violence.

40. La prise en compte de la violence à l'égard des femmes dans les cadres nationaux et régionaux de financement et de développement est une initiative nouvelle et à haute valeur stratégique à laquelle UNIFEM est favorable. Il a donc encouragé la fourniture d'avis techniques visant à renforcer les engagements pris en faveur de l'élimination de la violence contre les femmes dans le cadre du Plan de développement national adopté par le Cap-Vert et du Plan national de développement socioéconomique adopté par l'Égypte. De plus, les contributions techniques d'UNIFEM et les relations de collaboration qu'il entretient de longue date avec le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont facilité l'inscription dans le programme de travail que la CARICOM a adopté pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, d'objectifs et d'indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le domaine de la réduction de la violence à l'égard des femmes.

41. L'obtention des ressources nécessaires à la mise en œuvre des lois et politiques est un domaine essentiel et souvent négligé de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. En République bolivarienne du Venezuela, s'appuyant sur les bons résultats obtenus dans le cadre des activités de budgétisation favorisant l'égalité des sexes, UNIFEM, le PNUD et le FNUAP ont veillé ensemble à ce que le Bureau national du budget publie des lignes directrices, qui enjoignent à toutes les municipalités et régions d'allouer des fonds à des unités locales chargées de veiller

au respect des lois relatives à l'égalité des sexes et à la violence contre les femmes. Au Burundi, les activités visant à faire prendre conscience au Ministère des finances de la nécessité d'intégrer la problématique hommes-femmes dans le processus de budgétisation ont contribué à l'inscription d'une rubrique consacrée à la violence à l'égard des femmes dans le budget national pour 2009.

42. À l'échelle régionale, UNIFEM et ses partenaires ont participé à l'élaboration de la première politique de l'Union africaine en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et à son plan d'action décennal, qui prévoient notamment des instruments pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. UNIFEM a également apporté un appui technique à l'occasion du sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la problématique hommes-femmes, la paix et la sécurité, afin de créer un cadre de concertation et de déterminer les mesures qu'il convient de prendre pour renforcer la coopération transfrontière et s'attaquer à la traite des êtres humains et autres problèmes touchant les femmes et les enfants. Dans les Caraïbes, UNIFEM a créé un groupe consultatif régional sur la problématique hommes-femmes et le développement, auquel ont participé des organismes du système des Nations Unies, des donateurs, la CARICOM et des organisations non gouvernementales régionales. Leurs consultations ont donné lieu à la création d'un poste de rapporteur spécial régional chargé de la question de la violence sexiste, et d'un programme conjoint sur les femmes autochtones.

Améliorer l'accès des rescapés aux services et à la justice et renforcer les capacités des principales institutions politiques et prestataires de services

43. Les programmes d'UNIFEM reposent sur deux piliers, qui sont l'amélioration de l'accès des femmes aux services et à la justice et la fourniture d'un appui aux gouvernements et à d'autres acteurs essentiels afin de consolider les savoir-faire et les capacités pour lutter efficacement contre la violence à l'encontre des femmes.

44. Les programmes soutenus par UNIFEM visent en priorité à renforcer les capacités des premiers intervenants pour que les rescapées bénéficient de la protection de la police et d'une aide de grande qualité. Au Rwanda, UNIFEM a apporté son aide à l'élaboration de la politique de la Police nationale sur la violence sexiste et sexuelle et, avec le FNUAP et l'UNICEF, a soutenu la création par les Services de santé de la Police nationale, à l'hôpital de la Police de Kacyriu, à Kigali, d'un centre de services intégrés pour les femmes rescapées de violences. À Dar-es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), UNIFEM a financé la création d'une unité d'appui aux rescapées par le Réseau des femmes policiers de Tanzanie. Dans les Caraïbes, il a aidé six mécanismes nationaux de femmes, en accord avec les ministères de la sécurité nationale, à respecter leur engagement d'accroître la responsabilité de l'État face à la violence sexuelle, notamment en renforçant les capacités dans le domaine du maintien de l'ordre et de l'engagement des poursuites et en œuvrant aux côtés de l'Association des commissaires de police des Caraïbes.

45. L'un des principaux aspects des efforts d'UNIFEM pour mettre un terme à l'impunité dont bénéficient les auteurs d'actes de violence sexiste dans de nombreux pays consiste en grande partie à garantir l'accès des femmes à la justice. En Sierra Leone, UNIFEM continue de soutenir les appels à la justice des rescapées au lendemain de la guerre civile, en les aidant à consolider leurs compétences en

matière de mobilisation et en les soutenant lorsqu'elles présentent des témoignages ainsi qu'en fournissant une assistance technique à la Commission Vérité et réconciliation afin d'attirer l'attention sur les crimes à caractère sexuel et la protection des rescapées. Au Kenya, le Fonds a aidé l'Association des femmes juges à former plus de 30 juges et magistrats de la Haute Cour au programme de jurisprudence égalitaire hommes/femmes, tandis qu'en Géorgie des juges et des avocats ont reçu une formation sur la loi contre la violence domestique. Dans les Caraïbes, UNIFEM a aussi travaillé sur des programmes destinés aux auteurs d'actes de violence, en aidant le centre d'aide juridique et de conseil de Grenade et le tribunal pour enfants de Sainte-Lucie à mettre en œuvre un programme d'intervention de 16 semaines axé sur les tribunaux et faisant intervenir les auteurs d'actes de violence domestique. En Jamaïque, une formation a été proposée à des agents de probation du Département des services de correction travaillant avec des auteurs d'actes de violence afin de mettre en place des interventions fondées sur la responsabilité. Au Tadjikistan, UNIFEM a organisé une réunion sur les droits fondamentaux des femmes dans le cadre de « l'école des droits de l'homme » proposée chaque année aux futurs avocats qui se destinent à fournir des services juridiques dans les zones rurales. Au Soudan et en République-Unie de Tanzanie, UNIFEM a financé des rencontres organisées par des organisations confessionnelles, qui ont réuni des responsables religieux afin de discuter de la violence à l'encontre des femmes, du VIH/sida et de l'accès à la justice. En Afghanistan, grâce au fonds spécial multi-donateurs pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes (Danemark, Italie, Norvège, Suède, Suisse et Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés) géré par UNIFEM, ce sont 26 organisations dans 20 provinces qui ont bénéficié d'un appui à la mise en œuvre de projets portant sur l'accès à la justice, les mesures de protection, les groupes de pression, l'aide juridique (formation de 125 assistants juridiques, entre autres), la recherche et la mobilisation, la sensibilisation et les réseaux d'apprentissage. De même, le fonds multi-donateurs d'UNIFEM pour la région Pacifique, financé par l'Agence australienne pour le développement international, le Comité national australien, la Haute Commission britannique à Suva et le Comité national néo-zélandais, a appuyé des organisations en leur accordant de petites subventions et en contribuant au renforcement des capacités dans le but d'améliorer l'accès des femmes à la justice, notamment en organisant des ateliers d'appui technique et au moyen d'outils d'auto-apprentissage et d'autres types d'aide à la mise en place d'institutions.

46. Les ONG agents de réalisation d'UNIFEM dans huit États indiens aident les rescapées à entreprendre des démarches juridiques, à engager des poursuites contre les auteurs d'actes de violence et à accéder aux centres d'accueil qui proposent une aide juridique et une éducation non formelle. En République arabe syrienne, UNIFEM a aidé l'Association nationale pour la participation des femmes au développement à gérer un foyer accueillant des femmes rescapées de la violence et leurs enfants, en offrant des conseils en matière de droit et de santé et des informations sur les possibilités d'emploi. Au Burundi, UNIFEM a fourni un appui technique et financier à quatre organisations apportant une aide psychosociale et juridique aux rescapées. À Villa El Salvador (Pérou), le renforcement des capacités des organisations féminines de base a contribué à une meilleure connaissance des liens entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida.

Élargir les systèmes de collecte, d'analyse et de suivi des données

47. L'élaboration de politiques, de législations, de services et de systèmes efficaces pour suivre les progrès ne peut se faire sans une analyse fiable des données et des informations. UNIFEM, en coopération avec les gouvernements, la société civile, les institutions et organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, s'efforce d'améliorer la qualité et la quantité des données collectées et analysées. On peut par exemple citer l'appui qu'apporte UNIFEM à la mise en place de systèmes de données dans le district de Ngoma au Rwanda; les initiatives lancées à la Barbade pour lutter contre la violence domestique; et la mise en place en Algérie d'un système d'information unique qui regroupe les Ministères de la famille, de la santé et du développement et de la solidarité, en collaboration avec la Gendarmerie nationale, les forces de police et des foyers d'accueil pour les femmes rescapées de la violence. En Géorgie, UNIFEM et l'UNICEF ont réalisé une rapide évaluation post-conflit portant sur les femmes et les enfants déplacés, et plus particulièrement sur les victimes de viol, de harcèlement sexuel et de violence domestique. Dans le territoire palestinien occupé, UNIFEM a aidé un partenaire local à mener une enquête sur la prostitution forcée et la traite des êtres humains afin de sensibiliser l'opinion publique, d'améliorer les services proposés aux rescapées et de déterminer les mesures politiques les plus pertinentes. UNIFEM et le FNUAP, avec le Bureau de la statistique de la Sierra Leone, ont fait réaliser une enquête nationale visant à encourager le suivi et le signalement des cas de violence et à faire connaître les lois sur l'égalité des sexes. En Asie, avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international, UNIFEM a publié une analyse régionale de la législation sur la violence domestique fondée sur les conclusions d'une réunion organisée par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est au sujet des normes et des bonnes pratiques internationales.

Lutter contre la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre

48. UNIFEM joue un rôle essentiel dans la promotion de l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, en partenariat avec diverses parties prenantes, et continue d'assurer le secrétariat de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, une coalition de 12 organismes et agences des Nations Unies. UNIFEM continue d'œuvrer aux côtés du FNUAP et du Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme aux fins de l'élaboration d'indicateurs mondiaux et nationaux pertinents sur la mise en œuvre des résolutions susmentionnées. Avec le PNUD, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, UNIFEM, au nom de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et en partenariat avec le Centre pour le dialogue humanitaire, a organisé à l'intention des médiateurs, des spécialistes de la question et des défenseurs des droits des femmes, un colloque intitulé « Violence sexuelle en période de conflit et négociations de paix : mettre en œuvre la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité », pour que la violence sexuelle liée aux conflits soit prise en compte dans les processus de médiation. De nombreuses recommandations issues de ce colloque ont été reprises dans la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier donne pour mandat aux forces de maintien de la paix de protéger les femmes et les filles de la violence sexuelle dans les conflits armés. Le recueil des meilleures pratiques appliquées par

les personnels en tenue pour prévenir la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après conflit, établi par le Fonds, a été intégré par le Département des opérations de maintien de la paix dans les orientations à donner aux commandants des forces des Nations Unies en matière de prévention de la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits armés.

49. Au niveau national, UNIFEM s'emploie à faire progresser l'application des résolutions précitées, notamment en contribuant à l'élaboration de plans nationaux d'action. Au Népal, par exemple, UNIFEM et le FNUAP ont aidé le Ministère de la paix et de la reconstruction et la Commission nationale des femmes à élaborer des plans d'action et un programme de formation sur l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008). Au Libéria, UNIFEM a appuyé l'organisation d'une conférence nationale de femmes qui a servi de base à l'élaboration du Plan d'action national du Libéria pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), et il a organisé en Côte d'Ivoire un atelier de consultation qui a débouché sur un plan national de mise en œuvre de la résolution. En Afghanistan, UNIFEM a coordonné à l'intention des femmes parlementaires une formation sur les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008), et les consultations avec le Ministère de l'intérieur, en partenariat avec le PNUD, ont conduit à l'engagement du Ministère à créer un organisme civil chargé de surveiller l'application de la résolution 1325 (2000).

Sensibilisation, communication et collaboration avec les médias

50. La collaboration avec les médias, associée à d'autres stratégies, est essentielle pour appeler l'attention sur les politiques, faire évoluer les normes sociétales et améliorer les comportements et la compréhension du public à cet égard, ainsi que pour informer les femmes et le grand public de leurs droits et de l'accès aux services. Il est pour cela impératif de perfectionner les compétences et de renforcer les capacités des professionnels des médias. En 2009, UNIFEM a apporté son aide à la formation de journalistes en Iraq dans le but d'encourager la couverture médiatique du problème de la violence à l'encontre des femmes et d'autres violations des droits fondamentaux des femmes, notamment en faisant mieux connaître la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Des efforts de sensibilisation ont aussi été appuyés à Haïti, où UNIFEM, le FNUAP et l'UNICEF ont aidé le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes à lancer une campagne de sensibilisation à la violence sexiste en faisant appel à un réseau de stations de radio locales nationales, de chaînes de télévision et d'écoles. Dans la région andine, UNIFEM et l'Association latino-américaine pour l'enseignement radiodiffusé ont organisé un concours demandant aux réseaux de radiodiffusion d'élaborer des programmes encourageant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes autochtones. En Bolivie, au Pérou et en Équateur, UNIFEM appuie la diffusion d'un documentaire qui présente les bonnes pratiques dans les domaines des droits des femmes autochtones et de la justice ancestrale.

51. En octobre 2009, aux États-Unis, UNIFEM a chargé Nicole Kidman, son ambassadrice itinérante, de témoigner lors d'un débat sur la violence à l'égard des femmes à la Commission des affaires étrangères du Sénat, attirant ainsi l'attention des médias sur la loi internationale relative à la violence à l'encontre des femmes qui est à l'examen. Chaque année, UNIFEM parraine partout dans le monde de nombreuses manifestations organisées dans le cadre de la Journée internationale de la femme et des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, auxquelles

sont également associés les médias grand public, notamment à l'occasion de réunions de haut niveau et d'activités artistiques créatives menées par diverses organisations de la société civile et des organisations de jeunes qui marquent ces journées en partenariat avec les Nations Unies.

**Conclure des partenariats, élargir la communication
et instaurer une collaboration interinstitutions**

52. Aux niveaux mondial et régional, UNIFEM conclut et maintient de nombreux partenariats avec des réseaux et des organisations qui sont des alliés essentiels pour élargir la portée et la couverture des efforts de lutte contre la violence, notamment en attirant l'attention sur des groupes stratégiques mais oubliés travaillant avec les hommes et les jeunes gens et faisant appel à des partenaires nouveaux et non traditionnels.

53. En mars 2009, en collaboration avec d'autres organismes de l'ONU et des donateurs, UNIFEM a parrainé au Brésil le tout premier Colloque mondial sur la participation des hommes et des garçons à des actions visant à assurer l'égalité entre les sexes (organisé par Promundo, Instituto Papai, MenEngage Alliance, Save the Children, le FNUAP et la Campagne du ruban blanc). UNIFEM a aussi rejoint le récent Comité consultatif de l'organisation internationale MenEngage Alliance dans le but de renforcer la collaboration portant sur la masculinité et de travailler avec les hommes et les garçons pour prévenir la violence à l'encontre des femmes. Le Fonds a aussi poursuivi sa collaboration avec l'Union interparlementaire dans le cadre de son nouveau programme de travail sur la violence à l'égard des femmes, au niveau mondial et au niveau régional. En plus de l'engagement à agir pris au titre de l'Initiative mondiale Clinton (Clinton Global Initiative) dans laquelle il joue le rôle d'intermédiaire pour le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, comme expliqué plus haut, le Fonds, en collaboration avec ONUSIDA, le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS et des partenaires du secteur privé, s'est associé à une autre annonce faite au titre de l'Initiative par un chef d'entreprise, concernant la mobilisation des ressources pour la réalisation d'études nationales faites par les centres américains de veille et de prévention sanitaires relatives à la violence sexuelle à l'encontre des filles dans plusieurs pays.

54. UNIFEM continue également de jouer un rôle essentiel dans les initiatives interinstitutions, notamment en tant que membre fondateur et membre actif de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit; du sous-groupe de travail chargé de l'action humanitaire du Comité interinstitutions permanent; de l'Équipe spéciale sur la violence à l'encontre des femmes constituée au sein du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (notamment en tant que partenaire d'exécution des programmes pilotes des équipes de pays des Nations Unies); de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour les adolescentes, dans le but spécifique d'attirer l'attention sur la violence sexiste dirigée contre les membres de cette classe d'âge; du Groupe de travail interinstitutions de la campagne UNITE du Secrétaire général et du Comité directeur de haut niveau présidé par la Vice-Secrétaire générale. De même, UNIFEM a signé, en 2009, des mémorandums d'accord avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, relatifs notamment à un partenariat dans le cadre du programme mondial du Fonds pour des villes sûres, exemptes de violence à l'égard des femmes et des filles, et à un partenariat avec l'UNODC dans le but de mettre en

œuvre des programmes de lutte contre la traite des êtres humains au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde, au Népal, aux Maldives et à Sri Lanka.

55. Au niveau national, UNIFEM joue aussi le rôle d'institution pilote ou partenaire pour les programmes des équipes de pays des Nations Unies consacrés exclusivement à la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le cadre du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Bangladesh, en Colombie et au Maroc; et pour le programme régional conjoint en Asie et dans le Pacifique faisant des garçons et des hommes des partenaires pour prévenir la violence sexiste, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et les Volontaires des Nations Unies.

56. UNIFEM participe activement à la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » lancée par le Secrétaire général. En mars 2009, le Fonds a organisé la première consultation mondiale avec la société civile sur cette campagne, en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et le Centre for Women's Global Leadership, et a assuré la coordination des trois campagnes régionales menées par les Nations Unies en collaboration avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et un certain nombre d'institutions des Nations Unies. La campagne a été lancée au Guatemala en novembre 2009 pour l'Amérique latine et les Caraïbes⁷, et la campagne menée par l'Union africaine sera lancée au début 2010 pour l'Afrique⁸; des consultations se sont en outre tenues en novembre 2009 en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique au sujet des préparatifs du lancement d'une campagne en Asie-Pacifique, à l'occasion de l'examen de la situation 15 ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing. UNIFEM a par ailleurs lancé une deuxième phase de l'initiative Dites NON – Tous UNis destinée à promouvoir la mobilisation sociale au moyen d'un site Web interactif et social (www.saynotoviolence.org).

VI. Conclusions

57. Comme le préconise la campagne du Secrétaire général, UNIFEM poursuivra ses efforts pour combler les lacunes dans la mise en œuvre et la responsabilisation en encourageant une action plus intense au niveau national, en fournissant une assistance technique, en aidant à renforcer les capacités, en menant des initiatives de mobilisation et de sensibilisation de plus grande envergure, en renforçant ses partenariats à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies, en surveillant et en évaluant mieux les activités de programme, et en offrant des possibilités et des

⁷ Les partenaires sont : la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation panaméricaine de la santé, le PNUD, ONUSIDA, l'UNICEF, UNIFEM, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation internationale du Travail, la Commission interaméricaine des femmes et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.

⁸ Les partenaires sont : le PNUD, le FNUAP, UNIFEM, le Programme alimentaire mondial, le Département des opérations de maintien de la paix, l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation internationale pour les migrations.

produits d'apprentissage et d'échange des connaissances nouveaux et novateurs grâce à son futur centre virtuel mondial de connaissances en ligne consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (www.endvawnow.org), et destiné à renforcer les capacités des praticiens à appliquer les politiques et les programmes au niveau national.
